

## Circulaire d'information

**INFCIRC/1281**

4 avril 2025

**Distribution générale**

Français

Original : anglais, russe

---

# Communication de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence

1. Le 25 mars 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



MISSION PERMANENTE  
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

N° 1010-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de le prier de bien vouloir diffuser, dans les meilleurs délais, auprès de tous les États Membres de l'AIEA, les observations ci-après sur le rapport du Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Grossi, intitulé « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine », établi à l'occasion de la session ordinaire du Conseil des gouverneurs de l'Agence (à Vienne, du 3 au 7 mars 2025).

Nous ne pouvons que constater avec regret que le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Grossi, intitulé « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine », était en fin de compte déséquilibré et recelait encore un certain nombre de sérieuses inexactitudes.

Le principal inconvénient du rapport tient au fait qu'il n'y est pas fait mention de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya comme étant une installation nucléaire russe. Nous rappelons que le décret n° 711 du Président de la Fédération de Russie portant sur les dispositions juridiques spécifiques régissant l'utilisation de l'énergie nucléaire sur le territoire de la région de Zaporozhskaya, signé le 5 octobre 2022, garantit que la centrale nucléaire de Zaporozhskaya bénéficie du statut d'installation relevant de la compétence de la Fédération de Russie. En vertu de ce décret, la société anonyme « Organisme exploitant de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya » se voit accorder le statut d'organisme exploitant dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique, organisme qui, seul ou avec la participation d'autres organismes, mène des activités d'exploitation concernant les installations d'énergie nucléaire de la centrale.

En vertu du paragraphe 2 dudit décret, les autorisations (licences) relatives au droit de mener des activités dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique qui ont été délivrées en lien avec la centrale nucléaire de Zaporozhskaya, restent valables jusqu'à ce que des autorisations (licences) soient délivrées conformément à la législation de la Fédération de Russie.

Nous soulignons que les experts du Secrétariat de l'AIEA qui se rendent à la centrale nucléaire de Zaporozhskaya depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 le font avec l'accord de la Fédération de Russie et sur invitation de celle-ci. Il n'y a pas de « mission de l'AIEA » à la centrale nucléaire de Zaporozhskaya. Toutes les activités des spécialistes du Secrétariat de l'Agence sont assurées grâce aux efforts des organismes russes. Ces spécialistes peuvent avoir accès aux installations de la centrale, compte dûment tenu de la proximité immédiate de la centrale avec la ligne de combat et des menaces ukrainiennes qui pèsent sur sa sécurité.

Le rapport ne rend pas compte de la culpabilité de l'Ukraine concernant les perturbations répétées de la relève des experts du Secrétariat de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporozhskaya. Les faits concernant l'attaque ukrainienne contre les véhicules utilisés pour le transport des experts du Secrétariat lors de la relève du 10 décembre 2024 y sont présentés de manière strictement neutre

SECRÉTARIAT DE  
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Vienne

(paragraphe 11). Les tirs massifs d'artillerie et de mortier ukrainiens essuyés par le groupe d'experts, le 12 février 2025, lors d'une autre tentative de relève des représentants de l'Agence ne sont pas mentionnés du tout. En outre, le rapport contient une formulation vague quant à la raison de l'annulation de la relève des experts du Secrétariat de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporozhskaya, précisant que celle-ci n'aurait pas eu lieu « en raison des activités militaires en cours qui [avaient] mis en péril la sûreté du personnel de l'Agence » et que l'Agence « a[va]it entrepris d'intenses consultations avec les deux parties » pour mener la relève à bien dans des conditions sûres (paragraphe 22 et 155). Cette formulation ne reflète pas ce qui est pourtant évident : la responsabilité des perturbations des relèves incombe entièrement à l'Ukraine.

La Russie a tout mis en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité des experts du Secrétariat de l'AIEA. Du 27 février au 3 mars 2025, la relève des experts de l'Agence s'est faite pour la toute première fois exclusivement à travers le territoire russe. Tout au long du trajet, les représentants russes ont assuré la sûreté et la sécurité des représentants de l'AIEA et ont éliminé les risques de provocations ukrainiennes.

Le rapport manque également d'évaluations critiques en ce qui concerne les attaques régulières de drones ukrainiens contre les installations de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya et la ville d'Energodar. Le seul événement cité – la frappe d'un drone le 5 janvier 2025 contre le centre de formation de la centrale – est présenté de manière anonyme (paragraphe 50).

La campagne ukrainienne de terreur psychologique menée contre le personnel de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya via les réseaux sociaux continue d'être entièrement passée sous silence.

Nous rejetons catégoriquement les tentatives du Secrétariat de l'AIEA de présenter les agents de sécurité russes de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya et les spécialistes des troupes de protection radiologique, chimique et biologique présents à la centrale comme une sorte de menace pour la sûreté et la sécurité nucléaires de cette installation (paragraphe 83). Une telle interprétation est une déformation grossière de la réalité.

Le rapport ne rend pas compte de l'interaction entre l'organisme de réglementation russe et les experts du Secrétariat de l'AIEA présents à la centrale nucléaire de Zaporozhskaya, qui participent aux activités de contrôle et de supervision de Rostekhnadzor. Dans ce contexte, la référence aux voies de communication interrompues avec l'organisme de réglementation ukrainien (SNRIU) paraît absurde (paragraphe 71 et 76). Le SNRIU n'a aucun lien avec la centrale nucléaire de Zaporozhskaya.

Des questions se posent quant au paragraphe 60, qui précise : « pour que l'Agence puisse évaluer de façon exhaustive les ressources en personnel de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya, notamment sous l'angle des qualifications et de la formation de ce personnel, et tirer une conclusion quant à l'incidence que ces ressources pourraient avoir sur la sûreté et la sécurité nucléaires, il faut qu'elle continue de recevoir en temps utile des informations précises et que des échanges ouverts avec l'ensemble du personnel concerné puissent avoir lieu. » Nous rappelons que la centrale nucléaire de Zaporozhskaya emploie du personnel qualifié agréé par l'organisme de réglementation russe, et qu'il n'est pas nécessaire que le Secrétariat de l'AIEA évalue ses compétences.

Nous ne reconnaissons pas au Secrétariat de l'AIEA le droit d'exprimer une opinion sur le calendrier de l'arrêt de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya (paragraphe 47 et 147). Cette question sera réglée par la Russie de manière indépendante. La direction de Rosatom s'est déjà exprimée à ce sujet.

Nous aimerions aborder plus particulièrement les nouvelles déformations des faits dans le rapport.

L'apparition dans le rapport d'une formulation du style « hautement probable / très probable » en lien avec l'incident du drone ukrainien qui a frappé l'arche de confinement de la centrale nucléaire de Tchernobyl le 14 février est contestable (paragraphe 106). Elle remet en cause l'impartialité de l'Agence et sape la confiance dans le caractère objectif, dépolitisé et techniquement vérifié de ses évaluations et de ses conclusions. De tels jugements de valeur et de parti pris manifeste sont absolument inacceptables de la part de la direction de l'Agence, qui prétend être une organisation internationale indépendante et technique. On ne sait pas comment les experts du Secrétariat de l'AIEA, qui, selon des déclarations récentes du Secrétariat lui-même, n'ont pas de qualifications militaires, se sont arrogés le droit de déterminer la nature du drone.

La section B.1.2 du rapport, consacrée aux missions de l'Agence aux postes électriques ukrainiens, n'est pas moins controversée. En violation du mandat prévu par le Statut de l'AIEA, il est mentionné que, lors de visites aux postes électriques ukrainiens, les experts du Secrétariat de l'Agence ont répertorié des dommages et recueilli des preuves soulignant la vulnérabilité du réseau électrique à la suite des attaques lancées contre l'infrastructure énergétique ukrainienne. Contrairement aux arguments contenus dans cette section, l'approvisionnement électrique externe des centrales nucléaires est loin d'être d'une importance décisive du point de vue de la sûreté nucléaire. L'exercice par le Secrétariat de fonctions qui lui sont étrangères, liées à l'évaluation en cours de l'étendue des dommages causés à l'infrastructure énergétique ukrainienne, y compris les postes électriques, va bien au-delà du mandat de l'AIEA. Nous ne considérons pas que cette activité fasse partie intégrante des fonctions du personnel de l'Agence.

Nous espérons que le Secrétariat de l'AIEA tiendra compte des commentaires et observations de la Russie dans le cadre de la rédaction des prochains rapports en la matière.

La mission permanente de la Fédération de Russie prie le Secrétariat de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]      [Signé]

Vienne, le 25 mars 2025